

Date de dépôt : 27 février 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Philippe Poget : La nuit fut belle... mais bien courte ! A quand les prochaines éditions ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 décembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le 26 septembre 2019 s'est déroulée l'opération « La nuit est belle », à l'instigation du Muséum d'histoire naturelle, de la Société astronomique de Genève, de La Maison du Salève et du Grand Genève, et grâce à la collaboration de nombreux partenaires, dont les Services industriels de Genève¹.

Grâce à une fructueuse collaboration, 152 communes de la région franco-valdo-genevoise ont réussi à se mettre d'accord pour éteindre l'éclairage public sur leur territoire.

Cette action a permis d'initier la mise en œuvre des propositions de la motion M 2422 « pour un éclairage nocturne économe » et de répondre concrètement à la QUE 1067 « La nuit est-elle belle aussi dans le canton de Genève ? »

A la satisfaction, semble-t-il, de la population, si l'on se réfère aux reportages dans les médias écrits et audiovisuels. Et n'oublions pas de relever le retentissement bien au-delà de nos frontières de cet événement.

Pour cette grande première, le canton de Genève n'a toutefois pas souhaité conduire cette expérience jusqu'au petit matin, mais a prévu de rallumer les lumières à minuit, contrairement à bien d'autres communes du Grand Genève.

¹ Pour une liste complète des partenaires politiques, techniques et privés, voir : <https://www.lanuitestbelle.org/partenaires>

Raison invoquée : la sécurité des biens et des personnes, notamment agressions, vols, accidents sur la route.

Le 26 septembre 2019 est désormais derrière, mais 2020 se profile à l'horizon.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- Quel bilan en matière d'accueil par la population (découverte de la nuit et du ciel nocturne, animation touristique, etc.) ?*
- Quel bilan en matière énergétique (économie réalisée) ?*
- Quel bilan sur le plan de la sécurité des biens et des personnes ?*
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à renouveler l'opération et à l'étendre sur toute la durée de la nuit, voire plusieurs nuits, afin que toutes et tous puissent en profiter pleinement ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

« La nuit est belle ! », événement qui s'est tenu le 26 septembre 2019, avait pour objectif de sensibiliser la population et les élus à la problématique de la pollution lumineuse, à ses impacts négatifs sur la santé humaine et la biodiversité, sur le potentiel d'économie d'énergie, enfin plus simplement sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

La démarche repose sur de nombreuses initiatives déjà existantes d'extinction de la lumière publique pendant la nuit, principalement en France voisine, mais aussi à Genève et dans le canton de Vaud. Le défi lancé par le Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève et la Société astronomique de Genève avec l'appui des instances du Grand Genève était de montrer par l'exemple l'omniprésence de la lumière artificielle dès la nuit tombée.

Moyennant une préparation logistique détaillée sous la présidence du service des affaires extérieures et fédérales (SAEF-PRE) et incluant des représentants du département du territoire (DT), des services de sécurité et de secours (DSES), de l'office cantonal du génie civil responsable de l'éclairage sécuritaire des routes (OCGC-DI), des SIG, des services de communication des entités étatiques et avec l'appui de l'Association des communes genevoises (ACG), l'expérience a pu être mise sur pied avec succès. Les efforts consentis par chacun des départements ont permis de trouver les réponses proportionnées et de mettre en œuvre les moyens adaptés, ceci dans

un temps relativement court. A noter que, par principe de précaution, le Conseil d'Etat a décidé une extinction totale mais avec un rallumage à minuit dans le canton de Genève pour des raisons de sécurité.

Au vu de la participation active de 152 (des 209) communes du Grand Genève, soit 79 françaises, 45 genevoises et 28 vaudoises, ainsi qu'un large engouement de la population, la question d'une répétition annuelle a rapidement été soulevée et sera examinée moyennant des ajustements nécessaires basés sur les observations de l'exercice passé.

Finalement, l'aventure de « La nuit est belle » vise à engager une réflexion profonde au sein de la population sur une extinction plus pérenne du territoire, pour le bien-être de tous.

Ci-dessous les réponses aux questions posées :

– ***Quel bilan en matière d'accueil par la population (découverte de la nuit et du ciel nocturne, animation touristique, etc.) ?***

Sur les 152 communes du Grand Genève ayant participé activement à l'événement, 80% se sont engagées à une extinction totale de leur éclairage public, 20% à une extinction partielle.

Si les communes ont reçu des retours plutôt positifs de leur population, il ne faut cependant pas négliger les retours négatifs des personnes surprises par l'événement, qui se sont senties mal à l'aise dans l'obscurité ou qui n'ont pas compris pourquoi elles étaient privées d'éclairage public à un moment où elles en ressentaient le besoin.

De nombreux témoignages encourageants, voire très émouvants, ont été déposés sur le site lanuitestbelle.org, alors que très peu de messages négatifs ont été reçus.

A noter que sur la partie française, 10 communes déjà engagées dans une extinction pérenne n'ont pas souhaité/pu étendre les horaires d'extinction déjà pratiqués mais ont, de fait, participé à l'événement au moment de leur extinction (à partir de 23 h ou de minuit).

De nombreux partenaires ont également participé de leur plein gré. Ainsi, l'ATMB a suspendu pour une nuit ses travaux nocturnes de réfection de chaussée entre Etrembières et Archamps. Le CERN a éteint une partie de ses équipements et incité ses salariés à participer à l'événement. La RTS, les SIG, les TPG, la Fondation des parkings et l'aéroport de Cointrin ont également éteint une partie de leurs équipements.

Des commerces indépendants tels que la Migros et le cinéma Gaumont d'Archamps ont également choisi de ne pas allumer leurs enseignes. Enfin,

les régies publicitaires genevoises ont permis l'extinction d'une soixantaine d'enseignes le long de la rade de Genève, dont des grands hôtels, des horlogers, certaines banques et des bijoutiers. Certaines régies immobilières ont relayé l'information auprès des propriétaires privés.

Enfin, des collectivités voisines du Grand Genève comme les communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance ont également rejoint le mouvement, ainsi qu'un quartier de Lausanne (quartier de Maillefer).

Par ailleurs, 64 animations réparties sur le territoire ont été recensées (29 en France, 26 dans le canton de Genève et 9 dans la Région de Nyon). 35 lieux permettaient l'observation astronomique, résultant d'un travail important de mobilisation des astronomes amateurs du Grand Genève et au-delà par la Société astronomique de Genève, pour offrir le maximum de sites d'observation.

Les réponses du questionnaire envoyé aux organisateurs ont permis d'estimer une fréquentation globale d'environ 2 500 personnes.

Les retours des participants sont globalement très positifs et 88% des organisateurs sont partants pour participer dans le cadre d'une prochaine édition.

Un débriefing réalisé par la Société astronomique de Genève auprès des astronomes amateurs a fait ressortir la participation de nombreuses familles. L'ambiance était de grande qualité, dans la bonne humeur et a suscité beaucoup d'émerveillement, malgré les nuages. Beaucoup ont été marqués par le silence et la douceur de cette soirée.

– *Quel bilan en matière énergétique (économie réalisée) ?*

En l'absence d'une distribution unique de l'énergie sur l'ensemble du territoire concerné, il est difficile d'obtenir des données complètes. Cependant, sur la base des données collectées, l'économie d'électricité est estimée à 40 000 kWh sur la partie française, 10 000 kWh sur la Région Nyon.

Pour les 4 heures 30 de non-éclairage (19h30 à minuit) dans le canton de Genève, les SIG rapportent qu'environ 20 000 kWh ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 6 ménages genevois (ou 3 600 francs). Il faut néanmoins souligner que l'évènement n'était pas orienté vers les économies d'énergie (comme peut l'être Earth Hour) et que sur une soirée, les économies restent « anecdotiques ». Néanmoins, une telle action réalisée quotidiennement permettrait d'économiser annuellement environ 6,5 MWh, soit l'équivalent de la consommation de la commune de Coligny (2 100 ménages). Et en procédant à l'extinction de l'éclairage dans les heures

de moindre fréquentation (par exemple entre 0h30 et 5h30 du matin), les économies d'énergie pourraient atteindre 7,5 MWh, soit l'équivalent d'environ 2 400 ménages.

Sur le plan technique, aucun problème significatif n'est apparu. Sur la base de 122 réponses obtenues (questionnaire envoyé aux 152 communes), 94% des communes interrogées ont indiqué ne pas avoir rencontré de problème technique durant l'évènement.

– ***Quel bilan sur le plan de la sécurité des biens et des personnes ?***

Pour le canton de Genève, le Conseil d'Etat a décidé que l'éclairage public ne serait pas enclenché sur le territoire genevois durant toute la soirée du 26 septembre pour n'être rétabli qu'à minuit.

Cette décision a été accompagnée de dispositions particulières visant à assurer le niveau de sécurité adéquat de la population genevoise. Ainsi, les passages pour piétons les plus sensibles (situés sur les tronçons routiers limités à plus de 50 km/h) ont été équipés d'une signalisation spécifique via la pose de falots. Par ailleurs, la police a renforcé sa présence sur le terrain durant toute la durée de l'évènement.

Un seul accident de la circulation avec blessé sur un passage pour piétons, en lien avec le manque d'éclairage, a été répertorié dans le canton ainsi que quelques incidents (ex : cheville foulée d'un employé municipal). Néanmoins on a pu constater que les cyclistes et les piétons avaient été surpris par l'évènement, n'étaient pas équipés pour circuler dans le noir et ne modifiaient pas leur comportement habituel, générant des situations potentiellement accidentogènes. En parallèle, les services de police ont constaté une diminution notable de la vitesse des automobilistes.

L'absence d'éclairage public a donc montré des effets positifs en termes de réduction de la vitesse de circulation des automobilistes. En revanche, il semble que le comportement des cyclistes et piétons n'ait quant à lui pas fondamentalement changé ce soir-là, rendant délicate leur visibilité du fait de l'absence d'équipements adaptés (phares, éléments vestimentaires rétro-réfléchissants). Certains chauffeurs TPG, notamment des trams, ont d'ailleurs fait état de conditions de travail dégradées (stress) et plus exigeantes (attention accrue).

Sur la Région de Nyon, la police vaudoise a reporté « qu'aucun appel de personnes inquiètes n'est parvenu à leur centrale et aucun incident/accident en relation avec cet évènement n'avait été signalé ».

En France, le pouvoir de décision de ne pas allumer son éclairage public est de la responsabilité du maire qui doit publier un arrêté municipal

mentionnant les lieux et horaires d'extinction ponctuelle. Le maire doit assurer la sécurité et informer ses usagers en amont de l'évènement via ses canaux de communication.

Le lien avec les services de sécurité a été opéré plusieurs mois avant l'évènement, via les services de la sous-préfecture de Saint-Julien qui s'est chargée de faire le relais avec les autres sous-préfectures du territoire. Néanmoins, au vu des inquiétudes exprimées par la préfecture de Haute-Savoie quelques jours avant l'évènement, et dans l'optique d'une prochaine édition, il sera nécessaire de renforcer cette collaboration.

Les communes françaises n'ont pas fait remonter d'accidents, d'incidents ou d'incivilités liés à « La nuit est belle ! ». La préfecture de Haute-Savoie a également indiqué « qu'aucune difficulté particulière ou incident lié à l'extinction de l'éclairage public n'avait été recensé par les forces de l'ordre ou les services de secours en Haute-Savoie la nuit du 26 septembre ».

A noter que pour les communes qui n'ont pas participé à cette première édition, il a été possible de détecter un certain nombre de blocages :

- coût technique à engager pour éteindre (essentiellement pour la partie française);
- question des passages piétons devant rester éclairés suite aux conditions posées par le voyer dans la Région de Nyon. Les questions de sécurité ont découragé certaines communes qui ont préféré se désengager.

Il est important de tenir compte de ces incertitudes lors de l'organisation de la prochaine édition.

- ***Le Conseil d'Etat est-il prêt à renouveler l'opération et à l'étendre sur toute la durée de la nuit, voire plusieurs nuits, afin que toutes et tous puissent en profiter pleinement ?***

Le bilan global de « La nuit est belle », premier évènement de cette nature à l'échelle du Grand Genève, se révèle donc positif, tout en reconnaissant que ce constat est largement lié à la mobilisation générale et à l'absence d'incivilités, d'incidents ou d'accidents notoires durant la nuit du 26 septembre 2019, tant pour la partie genevoise, que des côtés vaudois et français.

Sur cette base, il devient possible d'envisager une suite à l'évènement, en considérant évidemment les éléments de réussite, tout autant que les points d'amélioration, nombreux dans les deux cas. 80% des 152 communes engagées dans la première édition « La nuit est belle » se sont déclarées partantes pour une prochaine édition. Aucune n'a répondu négativement à cette question. De son côté, le groupe politique transfrontalier en charge de la

transition écologique a exprimé son intérêt pour une reconduction de l'évènement en considérant qu'il s'agit à la fois d'un sujet important sur le plan de la transition écologique et d'une dynamique intéressante au niveau transfrontalier. Il recommande en parallèle de conduire un travail de fond avec les communes pour une action durable sur l'éclairage public. L'Assemblée du GLCT Grand Genève a pris connaissance de ces conclusions et fait part de son intérêt pour la dynamique engagée dans ce domaine.

Le bilan a été présenté au Conseil d'Etat le 29 janvier 2020, lequel a donné son accord de principe à réitérer l'expérience, moyennant une bonne implication des acteurs concernés et une présentation des conditions de mise en œuvre à lui soumettre au préalable.

Une évaluation est en cours pour définir une date autour de fin septembre 2020, ainsi que les modalités, qui tiendront compte de l'expérience de l'an passé.

Conclusion

Outre les aspects organisationnels et techniques internes qui ont livré des informations utiles pour la suite, l'évènement apporte de nombreux autres enseignements, relatifs à la diminution de l'intensité lumineuse, aux moyens humains et matériels déployés, au comportement de plusieurs catégories d'acteurs, dont les usagers de la route, aux réactions de la population et de la presse, ou encore en termes d'image pour notre agglomération.

La baisse de l'intensité lumineuse a été notable et le fait d'allumer l'éclairage public du canton à partir de minuit a permis d'en prendre la mesure par effet de contraste direct (avant-après). De même, l'absence d'éclairage public a révélé la part et l'impact des nombreuses autres sources de pollution lumineuse liées à l'éclairage diffus (vitrines, enseignes commerciales, locaux de bureaux, habitat et infrastructures sportives).

Dans les retours, comme pour les collectivités, beaucoup ont été marqués par l'impact de l'éclairage privé et s'interrogent également sur la manière d'intégrer les commerçants dans une prochaine édition.

En terme de communication, « La nuit est belle » a connu une très bonne couverture médiatique avec plus de 300 articles référencés dans la presse régionale, nationale (française et suisse) et internationale. La couverture audio-visuelle a également été remarquable (RTS TV et radio, France TV, Radio France, France culture) et a largement dépassé les limites du Grand Genève (Suisse alémanique, médias tessinois, BBC Boston, radio nationale suédoise, etc.).

Après avoir mis en valeur les richesses de notre firmament, prétéritées par la pollution lumineuse, les thématiques de la prochaine édition sont en cours de discussion et ne sont pas, à ce stade, arrêtées.

Celle-ci pourrait par exemple s'articuler autour des impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité, de l'observation du ciel nocturne, d'actions en lien avec la mobilité et la sécurité routière ou bien encore d'animations territoriales et urbaines en lien avec la nuit.

Des informations supplémentaires et illustrations sont disponibles sur <https://www.lanuitestbelle.org/>).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS